

AJ.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2005-054 DU 09 FEVRIER 2005

Chargeant Monsieur Zul Kifl SALAMI,
Ministre d'Etat Chargé de la Planification et du
Développement de l'intérim du Président de
la République pour compter du 09 février 2005.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2005-052 du 04 février 2005 portant composition du gouvernement ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Pendant l'absence de Monsieur le Président de la République, chef de l'Etat, chef du gouvernement, Monsieur Zul Kifl SALAMI, Ministre d'Etat Chargé de la Planification et du Développement est chargé d'assurer l'intérim dès le départ de la délégation présidentielle pour Niamey (NIGER).

.../...

Article 2.- Il est délégué à Monsieur Zul Kifl SALAMI, durant cette période, les pouvoirs de chef du gouvernement.

Article 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 09 février 2005

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MINISTERES 21 SGG 4
DC/MIL 2 DEPARTEMENTS 6 JO 1.